

été signée par le gouvernement du Québec qui permet de réaliser les objectifs des deux parties. Ceux qui veulent briser l'entente, ce sont eux qui sont responsables de la fermeture du collège.

* * *

• (1440)

[Traduction]

LA DÉFENSE NATIONALE

M. Stephen Harper (Calgary-Ouest, Réf.): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Défense nationale.

Les dossiers d'enquête de la police militaire, dans l'affaire du meurtre de Shidane Arone, révèlent que l'ordre d'agression contre les prisonniers somaliens est venu d'officiers supérieurs. Le major Barry Armstrong, médecin-chef de l'unité en cause, a déclaré que, le 18 avril 1993, un ordre général a été donné à Belet Huen et qu'on lui a ordonné de détruire certaines preuves, dont toutes les photos de patients somaliens. Le major Armstrong dit que certaines photographies ont toutefois été conservées.

Ces événements se sont produits il y a un an et demi. Le ministre reconnaît-il que, puisqu'on allègue encore qu'il y a eu camouflage au plus haut niveau, ces allégations et les preuves devraient faire l'objet d'une enquête publique?

L'hon. David Collenette (ministre de la Défense nationale et ministre des Anciens combattants, Lib.): Monsieur le Président, je voudrais rappeler au député et à tous les autres députés de la Chambre que le gouvernement précédent avait déjà ordonné une enquête dans ce dossier. Toutefois, elle a été interrompue lorsque certaines personnes ont été mises en accusation.

L'affaire est pendante devant la cour martiale. Une cause devrait d'ailleurs être entendue en janvier ou février, je crois. J'ai déjà déclaré publiquement que l'enquête se poursuivrait, dès que les procédures judiciaires seraient terminées. Le mandat de l'enquête aura une portée assez grande pour que toutes les questions soulevées par les députés de l'opposition reçoivent une réponse. La personne en cause était effectivement un officier militaire.

Quant aux événements entourant la situation en Somalie, comme je l'ai dit, ils sont devant les instances judiciaires pour le moment. J'ai déjà déclaré à la Chambre qu'il serait inopportun pour moi de faire des commentaires à ce sujet.

M. Stephen Harper (Calgary-Ouest, Réf.): Monsieur le Président, j'aurais une question complémentaire.

Selon une autre allégation, le 4 mars 1993, le major Armstrong aurait fait l'autopsie de M. Ahmed Affrah Aresh, un autre civil somalien non armé qui a été tué d'une balle dans le dos, comme s'il s'agissait d'une exécution. Des accusations n'ont jamais été portées, et on me dit qu'aucune enquête n'est menée sur la question.

Le ministre convient-il qu'il faudrait enquêter sur cette affaire et qu'il faudrait enquêter également sur le processus que suit la

Questions orales

justice militaire dans ce cas? Seul un caporal croupit en prison, soit l'homme qui a fourni les preuves initiales qui justifiaient la tenue d'une enquête.

L'hon. David Collenette (ministre de la Défense nationale et ministre des Anciens combattants, Lib.): Monsieur le Président, je tiens tout d'abord à préciser que la Cour suprême du Canada a jugé le système de justice militaire conforme à la Constitution.

Pour ce qui est des allégations publiées ce matin, la police a ouvert deux enquêtes. Si l'homme en question possède des preuves qu'il a le devoir de communiquer, en tant que membre des forces armées, il devrait mettre ces preuves à la disposition des autorités policières responsables de l'enquête.

* * *

[Français]

L'ASSURANCE-CHÔMAGE

Mme Christiane Gagnon (Québec, BQ): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre du Développement des ressources humaines. Voulant se donner des airs de Robin des bois, le ministre du Développement des ressources humaines prétend, par sa réforme, s'attaquer aux riches chômeurs pour donner davantage aux pauvres en proposant de priver les ménages gagnant plus de 60 000 \$ du droit aux prestations d'assurance-chômage tout en exigeant qu'ils continuent de payer des cotisations.

Le ministre reconnaît-il que son projet de réforme de l'assurance-chômage obligera 2,6 millions de ménages gagnant plus de 60 000 \$ à payer des cotisations d'assurance-chômage sans avoir droit aux prestations?

[Traduction]

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre du Développement des ressources humaines et ministre de la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien, Lib.): Monsieur le Président, je rappelle encore une fois à la députée que le livre vert n'est justement qu'un ensemble de propositions. Il ne contient ni programme, ni politique et constitue simplement un document de travail devant susciter un important dialogue entre Canadiens.

Je ferais remarquer à la députée que lorsqu'elle parle de la nécessité d'aider les chômeurs chroniques, c'est justement ce à quoi tend le livre vert. Il vise à trouver des moyens d'obtenir les ressources nécessaires pour venir en aide à ceux qui sont au chômage depuis longtemps, et notamment leur permettre d'accéder à de bons programmes d'alphabetisation, à du recyclage, à des programmes d'aide au travail indépendant. Cet exercice permettra d'élaborer des moyens de permettre à ces chômeurs de se trouver un nouvel emploi, et de faire du filet de sécurité un tremplin. Il permettra de donner beaucoup plus de possibilités et d'espoir aux sans-emploi.

C'est ce à quoi tend le livre vert et je crois que la députée devrait y souscrire.